

UN FONDS BLEU POUR PRÉSERVER LE POUMON VERT DE L'AFRIQUE

ENJEUX, RÉFLEXIONS ET PERSPECTIVES PAR ENERGIES 2050

Vivant dans les limites écologiques de notre planète, nous sommes aujourd'hui confrontés aux limites de nos modèles de développement. Face à des crises économiques, sociales et environnementales qui se multiplient et dont les effets sont de plus en plus visibles, il est devenu urgent de réinventer un modèle économique qui permette d'assurer un développement harmonieux, tout en étant économe en ressources naturelles et avec des impacts réduits sur les écosystèmes. Sur ce dernier point, il ne s'agit pas simplement de préserver ou de conserver les écosystèmes mais de s'assurer qu'ils maintiennent leur capacité d'évolution et d'adaptation au fil du temps pour continuer à fournir les services indispensables qu'ils prodiguent aux sociétés humaines. Afin de répondre à cela, on assiste aujourd'hui à l'émergence de nouveaux concepts prenant en compte ces réalités. On citera notamment l'essor de l'économie bleue qui « promeut la conservation des écosystèmes aquatiques et marins, l'utilisation et la gestion durables des ressources qu'ils abritent ». Le Fonds bleu pour le Bassin du Congo annoncé lors de la COP22 s'inscrit dans cette dynamique et constitue un exemple concret de projet intégré qui rentre pleinement dans la logique de l'économie bleue. ENERGIES 2050, acteur connu sur les questions de la préservation de la biodiversité propose ici un décryptage des enjeux autour de cette initiative, tout en offrant des pistes de réflexions en ce qui concerne ses modalités et perspectives de mise en œuvre.

L'économie bleue, un modèle économique innovant créateur de durabilité

Certaines régions du monde subissent de plein fouet les conséquences non anticipées et mal maîtrisées collectivement de nos modèles de développement. Le continent africain est caractérisé par une extrême vulnérabilité, renforcée par l'évolution du climat et la multiplication des événements climatiques extrêmes associés (sécheresse, désertification, aridification et appauvrissement des sols, inondations, etc.). En outre, il fait face à des contraintes structurelles de grande ampleur comme l'explosion démographique dans un contexte de pauvreté malheureusement historique, dont découle d'énormes besoins en termes de production et de consommation avec des conséquences environnementales souvent désastreuses. Heureusement, le « monde bleu » africain est là et se caractérise par une diversité environnementale et une richesse biologique extraordinaires. En pratique, cela se traduit par des ressources naturelles mal exploitées ou subissant des prélèvements illégaux alors que ce trésor de richesses pourrait et devrait contribuer plus largement à un développement fondé sur un usage durable et une gestion conservatoire de ces écosystèmes.

L'exploitation durable des ressources biologiques et non biologiques de ces territoires pourrait être créatrice de sources d'emplois et de richesse pouvant bénéficier à tous. Par exemple, les zones maritimes sous-juridiction africaine couvrent 13 millions de km² et les lacs une superficie de 240 000 km², le potentiel de croissance économique et de développement social pour les pays et les zones riveraines est donc incroyablement immense. En outre, de nombreuses activités dépendent ou sont directement ou indirectement liées à ces zones aquatiques, terrestres et maritimes telles que la pêche, l'aquaculture, la navigation, le tourisme, la production d'énergie et bien évidemment les activités portuaires. Les principales branches de l'activité économique de l'Afrique basée sur les ressources marines et aquatiques sont aujourd'hui la pêche, l'aquaculture, le tourisme, les transports, le secteur portuaire, le secteur minier et le secteur de l'énergie. Ces ressources naturelles sont aussi sources de toutes les convoitises alors qu'elles devraient connaître une exploitation raisonnée pour être à l'origine d'un développement économique, sociétal et environnemental durable. A ces objectifs sont adossées des besoins en renforcement de capacités des populations locales, mais aussi en termes de gestion des ressources sous le prisme d'une gouvernance globale et intégrée des écosystèmes et de l'environnement dans son sens large.

Les clés de la gestion intégrée des territoires - ENERGIES 2050 ©

Le Fonds bleu pour le Bassin du Congo, lancé au cours de la 22ème Conférence des Parties (COP22) à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) en 2016 est typiquement un projet intégré qui rentre dans la logique de l'économie bleue. Ce projet a l'ambition de renforcer l'économie des pays de la sous-région et d'améliorer la qualité de vie des populations qui y vivent tout en préservant les écosystèmes.

Le Fonds bleu pour le Bassin du Congo a fait l'objet d'un mémorandum d'entente entre douze pays : Angola, Burundi, Cameroun, République du Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, Centrafrique, République démocratique du Congo, Rwanda, Tanzanie, Tchad et Zambie. Il devrait être alimenté sur la base des subventions, renouvelables chaque année, d'environ 100 millions d'euros avec des engagements à long terme. A terme, l'enjeu pourrait être également de mobiliser la finance internationale et notamment les financements découlant des mécanismes de lutte contre les changements climatiques.

La COP22 et les financements climatiques, réalités et perspectives



Suite à de nombreuses années de négociations, l'Accord de Paris et la décision l'accompagnant adoptés lors de la COP21 à Paris ont permis de réelles avancées au regard des enjeux mondiaux. Il s'agit en effet du premier accord dit « universel » et juridiquement contraignant sur le climat adopté à l'échelle internationale. Pour ce qui est de la mise en œuvre du programme établi par l'Accord de Paris, la COP22 constituait une étape primordiale. Plus technique que la COP21, elle devait en effet permettre de confirmer les engagements de la communauté internationale et les transformer en réalités. Par ailleurs, Salaheddine MEZOUAR, Ministre des Affaires Etrangères du Maroc et Président de la COP22 a rappelé que cette conférence constituait une « opportunité pour porter la voix des pays les plus vulnérables face aux changements climatiques, en particulier celle des pays africains et des états insulaires. ».

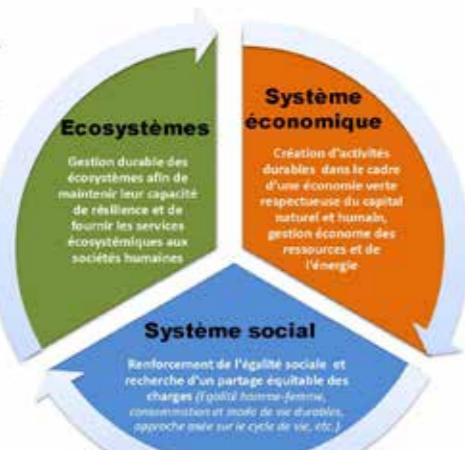
En cela, la question des financements pour la réalisation des objectifs était naturellement au cœur des négociations lors de la COP22. Au-delà de la confirmation par les pays développés de l'objectif de mobiliser 100 milliards de dollars par an à partir de 2020 en faveur de projets climat dans les pays en développement, les questions de modalités d'accès et la part dédiée à l'adaptation et à l'atténuation restent encore posées. Rappelons par ailleurs que ce montant des « 100 milliards » constitue désormais un seuil plancher et que d'ici 2025, un nouvel objectif devra être fixé, supérieur ou égal à 100 milliards/an (Décision 1/CP.21, paragr. 54).

Notons qu'en termes de perspectives, des progrès ont été réalisés sur les financements climatiques et la COP22 aura permis de consacrer cela. En effet, selon le communiqué de presse officielle de clôture de la COP22, les pays se sont engagés à verser plus de 81 millions de dollars au Fonds pour l'adaptation et plus de 23 millions de dollars au Centre et Réseau des Technologies Climatiques, entité soutenant le développement et le transfert des technologies climatiques en faveur des pays en développement. Des avancées ont également été réalisées en termes d'opérationnalisation du Fonds Vert pour le Climat (FVC) qui, à l'issue de la COP22, était alors en cours d'approbation de près de 20 propositions de pays pour la formulation de plans nationaux d'adaptation, bénéficiant pour chacun d'entre eux d'un maximum de 3 millions de dollars. Notons que d'un point de vue global, le FVC espérait accueillir 2,5 milliards de dollars à allouer aux projets. En termes de réussites concrètes et pour ne citer que ces exemples, le FVC a déjà permis de lancer la formulation de deux plans nationaux d'adaptation, le premier pour le Libéria (2,2 millions de dollars) et pour le Népal (2,9 millions de dollars).

Enfin, notons qu'au-delà de ces stratégies nationales, un certain nombre de financements climatiques sera mobilisé en ce qui concerne des initiatives territorialisées avec l'appui de bailleurs de fonds, comme il en est par exemple de l'initiative *De l'eau pour l'Afrique*, mise en place par le Royaume du Maroc et soutenue par la Banque africaine de développement. Celle-ci « a été lancée à la COP22, dans le but de rendre justice à l'Afrique par l'adoption d'un plan d'action spécifique qui mobilisera différents partenaires politiques, financiers et institutionnels internationaux ».

La clés de la gestion intégrée des territoires

Les outils: certification, stratégies et objectifs pour le long terme (atténuation, adaptation, inondations, etc.), planification et aménagement du territoire, zones protégées pour la biodiversité, normes, labels, gestion durable de l'eau et des déchets, gestion des risques naturels et industriels, etc.



Les outils: ports verts, développement des énergies renouvelables, recyclage des déchets, navigation fluviale durable, écotourisme, fiscalité verte, l'échange de dettes

Selon la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), l'économie bleue « concerne toutes les étendues d'eau, y compris les lacs, les cours d'eau et les nappes souterraines, sans oublier les mers et les côtes ».

Crédit ENERGIES 2050
Source: adaptée du schéma "Outils, concepts de l'économie bleue" in "L'économie bleue en Afrique" - Nations Unies - 2016 pages 20.

Les outils: Amélioration du bien-être et de la santé, fourniture des services de bases, création inclusive d'emplois, formation professionnelle et éducation, commerce équitable, sensibilisation, participation et concertation, gouvernance multi-niveaux, accords multilatéraux équitables, etc.

Le bassin du Congo, un enjeu global

Le Bassin du Congo est considéré comme l'un des plus importants puits de carbone naturels au monde. Situé en plein cœur de l'Afrique, il constitue un écosystème côtier et forestier, réservoir de biodiversité d'une exceptionnelle valeur écologique. Que ce soit à l'échelle locale ou globale, il joue un rôle majeur dans la régulation du changement climatique. Cependant, la déforestation et la dégradation

des forêts du Bassin réduisent considérablement leur capacité à absorber le carbone de l'atmosphère, sans compter qu'à cela s'ajoute, lors de la coupe des arbres, la libération du CO₂ qu'ils avaient emmagasiné pendant leur croissance. En pratique, ces forêts sont victimes d'une exploitation abusive et de nombreuses espèces animales qui y vivent sont aujourd'hui menacées d'extinction.

Le bassin du Congo, une importance globale

Le Bassin du Congo est le système hydrologique le plus large d'Afrique et fournit la moitié des eaux que le continent africain déverse dans les Océans. Le fleuve Congo est long d'environ 4 700 Km avec un débit moyen annuel de 41 000 m³/s. Ses principaux affluents sont l'Oubangui, la Sangha et le Kasai. Le lac Tanganyika qui est dans son bassin est considéré comme le deuxième plus profond et plus important lac en volume d'eau douce du monde. Il possède 25 000 Km de voies navigables et son potentiel hydroélectrique est estimé à 100 000 MW. Ces grandes ressources en eau font l'objet d'importants projets d'hydroélectricité, à l'étude depuis plusieurs années. Le bassin du Congo est l'un des plus importants réservoirs de carbone du monde. Il couvre environ 3 700 000 Km², dont environ 2 000 000 Km² de forêts. Il représente 26% de la surface des forêts tropicales de la planète. Il est un des plus importants réservoirs de biodiversité d'une exceptionnelle valeur écologique. Ont été recensées plus de 10 000 espèces de plantes supérieures dont 3000 endémiques, 1000 espèces d'oiseaux, 400 espèces de mammifères et plus de 800 espèces de poissons dont 80% sont endémiques.

D'un point de vue démographique, notons qu'environ 100 millions de personnes – dont un peu plus de la moitié sont originaires de la République Démocratique du Congo – vivent dans le Bassin du Congo. Si ces populations sont liées à la forêt d'un point de vue culturel, elles en sont également fortement dépendantes pour leur approvisionnement en denrées alimentaires, en plantes médicinales et même en sources d'énergie. La forêt leur apporte en effet du charbon de bois pour la cuisson des aliments, des protéines par la viande de brousse et des plantes médicinales remplaçant les médicaments manufacturés. La destruction de l'environnement et des forêts se traduit donc directement par une dégradation des conditions de vie des populations de la zone, mettant même en danger la subsistance des plus pauvres pour lesquels la forêt est indispensable à leur survie.

D'un point de vue économique, le bassin du Congo recèle un formidable potentiel directement lié à l'économie bleue. La ressource renouvelable qu'est l'eau offre de nombreuses possibilités de développement telles que le transport et la navigation sur le fleuve et ses affluents, la pêche et la pisciculture, l'irrigation pour développer l'agriculture dans les savanes, la gestion des eaux usées, l'écotourisme, l'hydroélectricité, etc. Alors que les nombreux programmes

de gestion durable de la zone avaient été jusque-là essentiellement axés sur la forêt, le bassin recèle bien d'autres richesses méritant d'être valorisées. Le fonds bleu pour le Bassin du Congo, qui couvre plusieurs bassins hydrographiques et d'importantes zones côtières, dresse désormais un cadre pour la gestion intégrée de ce territoire et la prise en compte des écosystèmes.

Le fonds Bleu pour le Bassin du Congo permettra de financer des projets concrets ayant une valeur socio-économique et/ou environnementale. De nombreux domaines d'intervention apparaissent d'ores et déjà comme essentiels tels que l'amélioration de la navigation, le développement des énergies renouvelables (en particulier l'hydroélectricité), la pêche et l'aquaculture durables, le traitement des eaux usées et l'approvisionnement en eau potable, la gestion et le traitement des déchets solides afin d'éviter qu'ils soient déversés dans les cours d'eau et les océans, la lutte contre l'érosion marine, la gestion et la valorisation durables des mangroves, l'amélioration des connaissances sur les écosystèmes (marins, côtiers, aquatiques, terrestres), la conservation et la préservation d'écosystèmes fragiles, le promotion d'un éco-tourisme durable, la gestion des risques (érosion côtière, inondations, risques sanitaires), etc.



La réunion ministérielle d'Oyo pour entériner le processus

Lors de la réunion ministérielle du 8 mars 2017 à Oyo, dans son propos liminaire, Denis Sassou-Nguesso, le chef du gouvernement congolais a indiqué que ce Fonds bleu devrait promouvoir l'éclosion d'une économie bleue en Afrique centrale. Pour lui, les programmes de gestion durable, développés jusqu'à maintenant, n'étaient axés que sur la forêt, alors que le Fonds bleu pour le Bassin du Congo vise à renforcer la gestion intégrée du massif forestier et des eaux de cette région. Piloté par la Fondation Brazzaville- un organisme caritatif et indépendant, à but non lucratif -, le Fonds bleu vise à subventionner des actions en faveur des écosystèmes et à stimuler l'économie. L'objectif est de lutter contre la pauvreté, de créer des possibilités d'emplois et d'améliorer le bien-être des populations et de créer de la richesse. Cette réunion, au-delà d'une position commune, a marqué le début des discussions engagées avec les bailleurs de fonds (Fonds vert, la Banque mondiale, etc.). Après ce premier pas vers la mise en œuvre, reste maintenant à traduire les objectifs en plan d'actions et à identifier les secteurs et les projets prioritaires.



Burundi – ENERGIES 2050 ©

Le dialogue au service d'une gestion territoriale performante

S'il existe aujourd'hui de nombreux exemples de gestion intégrée appliquée aux zones naturelles, la gestion intégrée d'un système aussi complexe que le bassin du Congo reste à inventer. Pour ENERGIES 2050, une approche multi-niveaux qui, non seulement implique, mais aussi construit une coopération active sur le long terme entre les niveaux international, national, régional et local est certes complexe à élaborer et demande du temps, mais paraît indispensable pour être en capacité de mobiliser les forces vives des populations associées à ces territoires. A cela s'ajoute la nécessité de développer des approches multisectorielles et multi-acteurs qui augmentent encore le degré de complexité et les obstacles à la mise en œuvre de politiques efficaces partagées. Ceci étant, un travail méthodique adossé à des indicateurs et une véritable transparence tant dans la prise en compte du patrimoine mais aussi des initiatives permettra de mettre en place des plans d'actions concrets et mesurables.

D'un point de vue global, une gestion intégrée impose la prise en compte des interactions entre les dynamiques sociales, économiques et écologiques. En d'autres termes, il ne s'agit pas de gérer les effets, soit de rechercher des

solutions à courts termes, mais bien de prendre en compte les causes de ces phénomènes pour mettre en œuvre des solutions sur le long terme. Cette approche requiert une gestion des écosystèmes basée sur une démarche holistique, systémique, inclusive, participative et dépassant les approches sectorielles classiques.

Pour obtenir des solutions efficaces, cette démarche doit s'appliquer à toutes les phases du processus de décision, d'élaboration des stratégies, de définition des objectifs ainsi qu'à tous les domaines d'actions et tous les espaces.

L'une des principales difficultés à la mise en œuvre de politiques intégrées pertinentes et efficaces est liée à la multiplicité des acteurs. Nombre d'acteurs agissent en fonction de logiques divergentes reposant sur des antagonismes réels. En effet, les différents « usagers » d'un bassin versant, d'un lac ou d'une zone côtière ont des intérêts multiples, parfois même contradictoires, qui peuvent entraîner une compétition, et donc générer des conflits d'usages, entre des acteurs pourtant tributaires de la même ressource pour conduire leurs activités. L'origine de ces difficultés, et des problèmes environnementaux qui peuvent éventuellement en résulter, est le plus souvent une conséquence du manque de coordination et de dialogue entre les acteurs. Mais il serait simpliste de penser qu'il suffirait de se parler pour construire un consensus...

Il est évident que la simple création d'une arène de discussion ne suffit pas à créer un consensus permettant une coordination des politiques. Pour inscrire dans la durée un tel processus, il était nécessaire d'organiser les dynamiques de manière à ce qu'il y ait le plus de « gagnants » possibles. Une fois encore, cela ne veut pas dire que les choses sont simples mais il convient de garder à l'esprit que la durabilité du patrimoine est le garant de la durabilité des bénéfices partagés par chacun.

Les antagonismes entre acteurs sont parfois inévitables et peuvent même persister à l'issue d'un processus de concertation. En effet, les logiques d'actions sont parfois trop différentes et trop fortement liées à une gestion non-durable des systèmes naturels pour être convergents. Néanmoins, même si les conflits ou les divergences ne peuvent être temporairement évités, la discussion permet d'identifier les rapports de force et de les intégrer à la vision stratégique et les pratiques de gestion à mettre en place. Dans tous les cas, nous avons constaté que l'expérience de la mise en œuvre permettait ensuite, dans un deuxième temps, de reconsidérer les points de blocage qui souvent s'atténuaient au fil du temps.

La participation de toutes les parties prenantes, y compris les groupes marginalisés ou encore sous-représentés (tels que les femmes, les personnes les plus démunies ou encore la jeunesse) est essentielle à la co-production des décisions de gestion des ressources mais aussi à leur application. L'implication d'une grande diversité d'acteurs, au travers de démarches participatives, à toutes les phases de décisions de gestion et de planification est l'assurance de la prise en compte des besoins de chacun en termes de services fournis par les écosystèmes. A plus long terme, il s'agit également d'un moyen de sensibiliser l'ensemble des acteurs à la vulnérabilité des écosystèmes, de contribuer à l'appropriation par tous des enjeux et des objectifs de gestion pour susciter un changement de comportement dans l'usage des ressources naturelles.

La gestion des espaces à fort enjeux de conservation pour la biodiversité tels que les aires protégées ou les espaces ayant des usages multiples conflictuels tels que les zones côtières et les bassins versants, doivent être impérativement basés sur des approches de gestion intégrée impliquant, selon les cas, des acteurs internationaux nationaux, régionaux et locaux. Par exemple dans le cas des aires protégées pour la biodiversité, les objectifs sont divers et peuvent être (liste non-exhaustive) l'amélioration des conditions de vie des communautés locales, la mise en œuvre d'objectifs de conservation souvent établis à une échelle transfrontalière, la mise en œuvre de priorités nationales en matière de développement, etc. Citons notamment l'approche initiée par le Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC) pour faire face aux pressions anthropiques ayant un fort impact sur les écosystèmes des aires protégées du Bassin du Congo. Celle-ci est basée sur un dialogue avec les parties prenantes (communautés locales, chercheurs, autorités publiques, entreprises privées, etc.) pour organiser des lieux de concertation, débattre et définir collégialement comment gérer les milieux concernés. Dans ce cadre, les acteurs locaux sont à la fois acteurs du changement et bénéficiaires.

Chacun se souviendra qu'au-delà des modes de gouvernance mis en place à l'échelle internationale, régionale ou locale, l'environnement n'a pas de frontière.

Ainsi, dans un bassin versant, l'eau coule de l'amont vers l'aval et la pollution de l'air et de l'eau se diffuse sans tenir compte des limites des Etats ou des régions. C'est aussi le cas des animaux qui bougent en fonction de leur propre besoins sans prendre en considération les territoires qu'ils traversent. En conséquence, l'élaboration de stratégies intégratives, et l'identification d'alternatives durables ne peut se faire qu'à une échelle pertinente qui parfois peut être remarquablement large.

C'est notamment le cas du bassin du Congo qui présente des enjeux environnementaux globaux et des enjeux économiques à l'échelle d'un sous-continent. C'est pourquoi une nouvelle façon de penser l'action sur les territoires doit être établie en s'appuyant sur les réalités naturelles.

Améliorer le bien-être des populations avec les populations

Bien souvent, le préambule indispensable à la mise en place et à l'applicabilité des principes découlant de la gestion intégrée d'un espace naturel consiste en la consolidation des outils juridiques et institutionnels étatiques en opérant un nivellement « par le haut ». Dans ce cas, les bénéfices escomptés d'une régulation régionale sont notamment de donner l'impulsion nécessaire à la mise en œuvre de la gestion intégrée en créant des outils référentiels, dont le suivi est assuré par la mise en place d'instances de gouvernances régionales. Il s'agit alors d'inciter les différents pays impliqués à combler les lacunes et carences de leurs droits internes (par exemple : recours insuffisants aux évaluations environnementales dans la mise en place de projets, une absence ou carence de cadastres ainsi que de documents de planification des sols pour de nombreux Etats, etc.), à harmoniser les mécanismes de coordination institutionnelle et administratif, etc. Il reste à noter que le besoin de cette approche « intégrée » provient justement du fait qu'en anticipation, la diversité de projets mis en œuvre à l'échelle territoriale a conduit à la fragmentation des politiques environnementales, économiques et sociales. Si la mise en place d'une gestion intégrée a le mérite de contribuer à l'adoption progressive de lois relatives à la gestion environnementale, il n'en reste pas moins que bien trop souvent, l'appropriation des objectifs par les populations locales est trop faible pour que n'en découlent des résultats tangibles.

L'expérience a montré qu'une gestion intégrée, pour être durable, ne devait pas être qu'imposée « par le haut ». Elle doit en effet s'appuyer sur le capital humain du territoire. Résultant de la réflexion et de la collaboration des acteurs locaux, elle permet tout d'abord de développer des politiques adaptées au territoire considéré, mais aussi de faciliter son appropriation par les acteurs locaux. Dès lors, l'objectif n'est pas de proposer des solutions de court terme mais de se confronter aux véritables problèmes, dont la complexité ne peut être perçue que par les acteurs directement impliqués dans les usages des écosystèmes et de leurs ressources. Notons qu'en outre, il est d'autant plus facile dans un tel contexte de faire la promotion d'une collaboration multisectorielle afin d'encourager des initiatives innovantes qui n'auraient pas vu le jour sans ce processus. C'est à cette condition que les acteurs du territoire peuvent alors devenir moteurs du changement. Ils peuvent notamment innover et mener des



Burundi - ENERGIES 2050 ©

expérimentations à petites échelles qui pourront, par la suite, être déployées sur de nouveaux sites après avoir été adaptées aux nouvelles conditions locales.

Pour finir cette réflexion, il ne faut pas oublier que le bien-être des populations, y compris celui des groupes marginalisés ou sous-représentés, doit être pris en considération lors des processus de décisions. En particulier, les femmes qui continuent à avoir de faibles revenus malgré leur force de travail, leur implication dans certaines filières et leur place dans l'économie informelle. Par exemple les femmes jouent un rôle essentiel dans la commercialisation et le conditionnement des produits de la pêche.

Selon un rapport de la Banque Mondiale et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, « en Afrique subsaharienne, les femmes produisent jusqu'à 80% des denrées alimentaires destinées à la consommation des ménages et à la vente sur les marchés locaux ». Leurs droits fonciers sont peu établis et elles accèdent peu aux crédits, à la technologie et à la formation professionnelle.

La situation des jeunes est également problématique. S'éloignant du monde rural, ils viennent gonfler la population urbaine et ont des difficultés à s'insérer sur le marché du travail. De même, les petits producteurs des petites communautés locales de pêcheurs ou de cultivateurs fortement dépendant de l'eau douce sont vulnérables car ils ont peu accès aux marchés et aux technologies. Il est donc essentiel que tous ces groupes sociaux puissent participer et contribuer à leur propre développement.

Le Fonds Bleu dans son esprit, sa genèse et son territoire d'application est une opportunité formidable pour ces populations en difficulté de contribuer à définir leur propre trajectoire vers un développement durable et d'améliorer leur revenu, leur bien-être et leur santé. En pratique, il reste désormais à inventer les projets qui feront la différence et qui seront suffisamment inclusifs et participatifs pour répondre à ces grands défis. Cela suppose de créer de la richesse en limitant les pressions sur les ressources et donc de s'éloigner de solutions classiques consistant à produire toujours plus sans se préoccuper des conséquences à long terme.

Le Fonds Bleu, résolument tourné vers le futur... une construction collective à mettre en place

Face à la gravité des enjeux liés au changement climatique, à la perte de biodiversité et la rareté des ressources naturelles, l'urgence est de mettre en œuvre des actions de prévention, d'atténuation et d'adaptation. C'est aussi une opportunité de développer de nouvelles actions et d'explorer des solutions alternatives innovantes dans les domaines technologique, sociétal, comportemental, organisationnel et de gouvernance afin de satisfaire les besoins de la population actuelle et d'assurer l'avenir des générations futures. Ce dernier point reste un immense challenge dans une zone à forte croissance démographique.

Le Bassin du Congo, qui est richement doté en ressources biotiques et abiotiques, a la capacité de relever ce défi. Il abrite des écosystèmes aquatiques, terrestres et côtiers remarquables qui assurent des fonctions utiles aux populations locales et à l'échelle globale. Le Fonds Bleu offre la possibilité de les préserver et les protéger tout en tirant partie de leurs services pour développer une économie durable favorable à tous les riverains. Cette démarche est totalement cohérente avec nombre d'objectifs de développement durable proposé par les Nations Unies et l'Agenda 2063 de l'Union Africaine. Reste maintenant à mettre en œuvre des stratégies, des plans et des programmes conformes à ces ambitions.

ENERGIES 2050 qui travaille sur la systémique du développement contribuera autant que se peut à la réalisation de ce grand défi collectif. Il s'agira de traduire en opportunités d'agir la complexité naturelle de ce type d'initiatives en travaillant à la fois sur des solutions techniques, économiques, environnementales, juridiques et sociétales. L'innovation à mettre en œuvre sera sans aucun doute un formidable levier de développement pour les pays et les populations concernés. ■

Article réalisé sous la direction de Stéphane POUFFARY,
Fondateur et Président d'Honneur d'ENERGIES 2050
Avec des contributions de l'équipe d'ENERGIES 2050 :
Antoine ANTONINI, Marie CUGNY-SEGUIN,
Guillaume DE LABOULAYE